

Session « AML Tuesdays » n° 38 :

Évaluation des risques que présentent les personnes morales

7 novembre 2023

Évaluations nationales des risques

Il est important que les risques soient identifiés au niveau national et communiqués au secteur privé afin que chaque IF/EPNFD à Monaco puisse :

- Prendre en compte les informations dans le cadre de sa propre Évaluation des risques de l'entreprise, qui est requise par la loi et doit être fournie sur demande à l'AMSF/à l'Ordre des Avocats. Rappelez-vous que cette évaluation doit être écrite et ne pas se concentrer sur certains clients mais sur l'ensemble de votre entreprise.
- Déterminez dans quelle mesure et de quelles manières les risques identifiés peuvent affecter ou affectent dans la pratique votre profil de risque en tant qu'entreprise.
- Alignez votre environnement de contrôle interne afin de cibler les domaines de risques les plus pertinents et les plus importants pour votre entreprise. Renforcez les mesures d'atténuation des risques dans ces domaines.

Évaluations nationales des risques

Cette année, Monaco a déjà réalisé les évaluations suivantes des risques liés au BC/FT :

- Évaluation nationale des risques liés au financement du terrorisme
- Évaluation nationale des risques liés au financement du terrorisme dans les Organisations à but non lucratif
- Évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux liés aux actifs virtuels
- Évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux liés à la fiscalité
- Évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux liés aux personnes morales
- Plusieurs évaluations des risques sectoriels menées par l'AMSF (à venir)

Il convient de citer également le Rapport de l'évaluation nationale des risques de 2020 et le Rapport de l'évaluation nationale des risques liés au financement du terrorisme de 2021.

Personnes Morales et Blanchiment

- Dans le monde entier, tous les principaux cas de BC et de FT identifiés indiquent que les personnes morales sont les instruments les plus utilisés pour acheminer des fonds illicites et dissimuler la propriété effective des actifs et biens criminels.
- En conséquence, les exigences de transparence des entreprises se sont considérablement renforcées au cours de la dernière décennie, la recommandation 24 du GAFI (Transparence et BE des personnes morales) étant au centre de cet effort. L'objectif de la R 24 est d'*harmoniser et de renforcer l'approche globale de collecte et de maintien des informations de base et de propriété effective sur les personnes morales.*
- La R 24 a principalement été modifiée en mars 2022 mais déjà depuis 2012, il est demandé aux pays d'évaluer les risques de BC et de FT associés à tous les types de personnes morales créées dans la juridiction.

Risques de BC/FT des personnes morales

Plus particulièrement sur les risques de BC/FT liés aux personnes morales, l'équipe d'évaluation de MONEYVAL a recommandé ce qui suit :

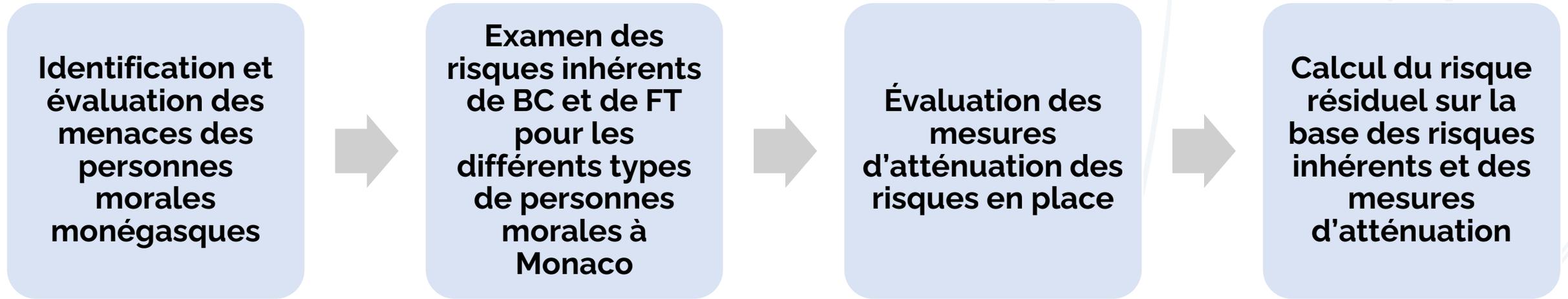
Enrichir son **analyse des risques de BC/FT liés aux personnes morales** et la compréhension des autorités : (i) en examinant les vulnérabilités en termes de transparence des personnes morales, (ii) en intégrant certaines vulnérabilités supplémentaires, notamment celles liées aux types de personnes (physiques/morales) et à l'origine géographique des membres/actionnaires et du BE, (iii) en intégrant une analyse des risques de BC pour les associations et fondations ; et (iv) en diversifiant les sources d'informations utilisées.



Animé et coordonné par le Comité stratégique

Évaluation 2023 des risques que présentent les personnes morales

Méthodologie



Données provenant de la DDE, l'AMSF (CRF), la DSP, le Parquet et de sources ouvertes spécifiquement en ce qui concerne les liens fiscaux

Informations générales sur les personnes morales à Monaco

- Le droit monégasque permet la création de **9** types de personnes morales :
 - Société à responsabilité limitée
 - Société en commandite
 - Partenariat commercial
 - Société en commandite par actions
 - Société par actions monégasque
 - Société civile
 - Groupement d'intérêt économique
 - Associations
 - Fondations
- **Tous les types** sont tenus de s'inscrire auprès de la DDE (sociétés commerciales et sociétés civiles) ou de la DOI (fondations et associations) pour exercer légalement.

Informations générales sur les personnes morales à Monaco

Au moment de la rédaction, il y avait près de 17 000 sociétés civiles et 4 400 sociétés commerciales enregistrées auprès de la DDE et 17 fondations, environ 1 000 associations et 5 groupements européens d'intérêt économique enregistrés auprès de la DOI.

| <i>Type of Company</i> | <i>Sub-Group</i> | <i>Number Registered as per March 2023</i> |
|--------------------------------------|--|--|
| <i>Commercial Company</i> | <i>Limited Liability Company (SARL)</i> | <i>2.993</i> |
| | <i>Limited Partnership (SCS)</i> | <i>62</i> |
| | <i>Commercial Partnership (SNC)</i> | <i>10</i> |
| | <i>Limited Partnership with Shares (SCA)</i> | <i>2</i> |
| | <i>Monegasque Joint-Stock Company (SAM)</i> | <i>1.363</i> |
| <i>Civil Law Partnership</i> | <i>Civil Law Partnership</i> | <i>16.607</i> |
| <i>Economic Interest Group (GIE)</i> | <i>N/A</i> | <i>5</i> |
| <i>Foundation</i> | <i>N/A</i> | <i>17</i> |
| <i>Association</i> | <i>N/A</i> | <i>1054</i> |

Informations générales sur les personnes morales à Monaco

- Les sociétés civiles sont le type de personne morale le plus courant.
 - Elles peuvent servir de véhicules de détention et de gestion d'actifs alors que les sociétés commerciales ne sont pas autorisées à exercer des activités non commerciales.
 - Elles se présentent comme des véhicules de gestion d'actifs idéaux en raison des avantages successoraux qui leur sont associés.
 - Les coûts d'une société civile sont faibles au stade de sa création et aucun coût de fonctionnement n'est associé à son maintien.
- Tous les types de sociétés peuvent être détenus à 100 % par des actionnaires étrangers et les administrateurs de sociétés sont autorisés
- Les institutions financières et les EPNFD ne peuvent pas prendre la forme d'une société par actions à activité non commerciale ou d'une société civile (exemption pour les experts-comptables)
- Le secteur des entreprises est principalement international en termes de propriété, de structures de contrôle et d'activités commerciales mais a toujours des liens étroits avec Monaco. La grande majorité des actionnaires et administrateurs disposent d'un permis de séjour monégasque.

Menace liée à la criminalité

- Les personnes morales monégasques occupent une place importante dans les diffusions de la CRF, les affaires de répression, les poursuites pénales et les demandes de coopération internationale.
- Entre 2020 et 2022 :
 - 22 % de l'ensemble des déclarations de soupçon reçues concernaient une personne morale monégasque
 - Les demandes d'échange d'informations des CRF étrangères à l'AMSF (CRF) impliquaient fréquemment une personne morale monégasque
 - Près de 40 % de l'ensemble des dossiers de renseignement envoyés par l'AMSF au Parquet concernaient une ou plusieurs personnes morales monégasques
- La DSP et le GDP ont mené de nombreuses enquêtes et poursuites en BC impliquant des personnes morales monégasques
- Les sociétés civiles et les SARL sont les plus fréquentes, suivies par les sociétés par actions

Menace liée à la criminalité

- Déterminer la criminalité des cas analysés, parmi 21 catégories (p. ex. fraude, corruption, traite des êtres humains, contrebande de marchandises). Angle fiscal également inclus dans certains cas.
- Deux modèles factuels principaux se distinguent :
 1. Les produits générés à l'étranger sont utilisés pour investir ou acheter des biens immobiliers à Monaco par l'intermédiaire d'une société civile monégasque ;
 2. Les activités commerciales fausses ou réelles sont exercées par l'intermédiaire d'une SARL ou d'une société par actions monégasque en utilisant de fausses factures, des marchandises contrefaites, de la documentation falsifiée ou d'autres techniques de falsification.
- Le profil de risque de BC du secteur des entreprises est **élevé** (concentré sur les SARL, les sociétés par actions et les sociétés civiles).
- Le profil de risque de FT de Monaco en général est **faible**, y compris pour les personnes morales nationales.

Risques inhérents aux personnes morales

- Risque inhérent évalué via trois facteurs de risque principaux :

1. Actionnaires et Bénéficiaires Effectifs

2. Activités de l'entreprise

3. Risques structurels

Risques inhérents découlant des actionnaires et des bénéficiaires effectifs

- Pour les personnes morales, les risques proviennent de la ou des personnes physiques qui, en dernier ressort, créent, possèdent ou contrôlent la personne morale.
- Normalement, un BE n'est pas nécessairement identique à l'actionnaire/dirigeant de la société. Or, à Monaco, environ 90 % des SARL, des sociétés par actions et des sociétés civiles sont à un seul niveau, c'est-à-dire qu'elles sont détenues à 100 % par une ou plusieurs personnes physiques. Cela signifie que la probabilité que l'actionnaire enregistré soit également le BE est élevée.
- 44 % des SARL, sociétés par actions et sociétés civiles sont détenues à 100 % par des résidents monégasques. Cela signifie qu'il existe un lien fort entre le secteur des entreprises monégasques et sa société nationale.

Risques inhérents découlant des actionnaires et des bénéficiaires effectifs

- La plupart des actionnaires de nationalité étrangère sont italiens, français, britanniques. Une focalisation forte sur l'Europe.
- L'intensité des liens entre les personnes morales monégasques et les droits de participation des ressortissants non européens prend la forme de cas isolés plutôt que d'une utilisation à grande échelle ou systémique de Monaco en tant que point central de constitution par des nationalités particulières.
- Ces deux facteurs – peu de sociétés actionnaires et des liens étroit avec la population locale – distinguent Monaco des autres centres financiers internationaux, où le secteur des entreprises est largement utilisé par des sociétés étrangères et où les liens avec la population locale sont faibles. Par exemple, les Îles Vierges Britanniques ou le Panama.

Risques inhérents découlant des activités de l'entreprise

- Des risques peuvent survenir pour les personnes morales en raison du type d'activité qu'elles exercent et de la portée géographique de leurs activités.
- Principales activités exercées par les SARL : conseil en affaires et gestion, agents vendant des machines/équipements industriels/navires/aéronefs
- Principales activités exercées par les Sociétés par actions : montage juridique de la gestion de biens mobiliers, gestion de fonds, conseil en affaires et gestion
- Aucune des activités répertoriées ne concerne des secteurs à haut risque tels que le secteur pétrolier et gazier, le secteur des productions pour adultes, les jeux en ligne, le négoce de crypto-monnaies, le secteur de l'extraction minière de pierres précieuses ou de métaux.
- Les sociétés actives sur le plan commercial doivent déposer des déclarations fiscales à Monaco si 25 % de leur chiffre d'affaires annuel ou plus est réalisé à l'international. Les déclarations fiscales ont montré que la majorité des SARL et des sociétés par actions génèrent des revenus grâce à leurs activités commerciales à Monaco.

Risques inhérents découlant des activités de l'entreprise

- Les sociétés civiles ont **uniquement des fins non commerciales** (c'est-à-dire qu'elles n'ont pas de code d'identification pour des activités précises).
- Les sociétés civiles sont connues pour servir de sociétés de portefeuille immobilières.
- Les sociétés civiles ne sont pas soumises à l'obligation de déclaration fiscale pour les activités internationales, on ne sait donc pas si elles sont liées à Monaco de la même manière que les sociétés commerciales, mais le secteur de l'immobilier semble être une des principales raisons pour lesquelles des sociétés civiles sont créées.

Risques inhérents découlant des caractéristiques structurelles

Complexité de la structure d'entreprise :

- Environ 90 % des SARL/sociétés par actions/sociétés civiles monégasques n'ont pas de personne morale en tant qu'actionnaire – les sociétés monégasques sont donc pour la plupart à un seul niveau.
- Pour le nombre limité d'actionnaires personnes morales qui existent, la plupart sont établis à Monaco ou dans une juridiction disposant de systèmes fiables pour l'échange d'informations de BE - France, Luxembourg et Suisse.
- Ventilés par type de personne morale, les sociétés actionnaires sont plus couramment utilisées dans les sociétés commerciales que dans les sociétés civiles. 20 % des SARL et 30 % des sociétés par actions ont des personnes morales comme actionnaires, contre seulement 13 % des sociétés civiles.

Risques inhérents découlant des caractéristiques structurelles

Administrateurs de sociétés

- Les administrateurs de sociétés sont autorisés à Monaco pour les SARL, les sociétés par actions et les sociétés civiles.
- En pratique, cela est très peu utilisé (environ 10 % de l'ensemble des sociétés commerciales et moins de 2 % des sociétés civiles enregistrées à Monaco ont une personne morale comme gérant ou administrateur)

Conclusion sur les risques inhérents

- Secteur des entreprises relativement petit par rapport aux autres PFI.
- Faibles niveaux de complexité et plus grande transparence – peu d'actionnaires sont des personnes morales.
- Lien très étroit entre les personnes morales et la population nationale. Un pourcentage significatif d'actionnaires et d'administrateurs parmi toutes les catégories de personnes morales sont des résidents de Monaco.
- Les activités exercées par les SARL et les sociétés par actions concernent principalement des secteurs à faible risque. Toutefois, des lacunes existent en ce qui concerne les activités commerciales des sociétés civiles.
- La plupart des revenus des sociétés commerciales sont générés à Monaco. Là encore, on ne sait pas ce qu'il en est des sociétés civiles, mais des preuves anecdotiques suggèrent un fort lien national.
- Il existe des instruments à risque plus élevé tels que les administrateurs de sociétés, les actions au porteur et des techniques complexes de structuration d'entreprise impliquant des personnes morales dans d'autres juridictions, mais ils sont utilisés dans une moindre mesure et présentent donc un risque moindre.

Conclusion sur les risques inhérents

- Le lien étroit avec la population nationale signifie également que Monaco plus que d'autres centres financiers s'adresse aux bénéficiaires effectifs privés fortunés et très fortunés.
- Les encours cumulés du secteur des entreprises sont très élevés.
- D'après les cas analysés dans la section sur les menaces, Monaco semble être utilisé comme destination pour des fonds et des actifs de différents types, ce qui signifie également que les personnes morales monégasques et leurs comptes bancaires nationaux sont plus susceptibles de servir d'instrument de collecte et de stockage des richesses, plutôt que comme un moyen de passage vers d'autres juridictions ou comptes détenus par des sociétés domiciliées à l'étranger.
- Monaco abrite de nombreux particuliers éminents, fortunés et très fortunés, venus des quatre coins du monde, qui investissent massivement dans l'économie nationale, à l'aide de SARL, de sociétés par actions et de sociétés civiles pour acheter ou développer des biens immobiliers ou participer au commerce ou au secteur des services à haute valeur ajoutée. C'est de cette manière indirecte que les risques de BC internationaux sont introduits dans le secteur des entreprises à Monaco.
- La note de risque inhérent attribuée au secteur est considérée comme **élevée**.

Mesures d'atténuation des risques

Mesure 1 : Enregistrement des informations et processus de création des SARL, des sociétés par actions et des sociétés civiles

- La création fait l'objet de vérifications et d'examens approfondis de la part de la DDE, avec des contrôles plus stricts pour les sociétés commerciales que pour les sociétés civiles.
- Autorisation du Ministre d'État pour les ressortissants non monégasques qui souhaitent créer une société commerciale.
- Contrôles effectués par plusieurs organismes (DDE, Services fiscaux, Direction de l'Action et de l'Aide Sociales, Office du tourisme et des congrès, Ministère de l'intérieur, DBT, etc.)
- Les statistiques montrent que le système est efficace avec de nombreux refus de constitution.

Mesures d'atténuation des risques

Mesure 2 : Les vérifications préalables du client effectuées par les IF et les EPNFD

- Le droit monégasque impose à toutes les sociétés commerciales (mais pas aux sociétés civiles) de détenir un compte bancaire à Monaco.
- Les sociétés par actions sont tenues de faire examiner leurs comptes par des auditeurs externes chaque année.
- La plupart des sociétés commerciales utilisent les services d'une gamme d'IF et d'EPNFD différentes à Monaco dans le cadre de leurs activités commerciales.
- L'hypothèse est que toutes les SARL et sociétés par actions, ainsi qu'un grand nombre de sociétés civiles, sont clientes des IF et des EPNFD monégasques.
 - Application d'un ensemble complet de mécanismes de vérifications préalables du client et de surveillance continue conformément à la Loi LCB/FT (y compris l'obligation d'identifier et de vérifier l'identité des BE des personnes morales)
- Un système strict de vérifications préalables améliore considérablement la transparence associée aux activités en cours et à la propriété effective des personnes morales

Mesures d'atténuation des risques

Mesure 3 : Contrôles de police concernant les résidents monégasques

- Toute personne souhaitant résider à Monaco est tenue de demander un permis de séjour. La délivrance ou le renouvellement des titres de séjour est subordonné au respect par le demandeur de conditions strictes en matière de logement, de ressources et de moralité.
- La DSP collecte un nombre important d'informations sur les personnes physiques présentes dans le pays. À cela s'ajoute une forte présence policière dans les rues, un réseau de vidéoprotection dense et efficace, ainsi qu'un contrôle intensif des flux de personnes à Monaco. Les mécanismes de contrôle contribuent efficacement à la bonne réputation et à la sécurité du centre économique et financier sur la base d'enquêtes de moralité.
- En résumé, il existe un système solide de mesures d'atténuation des risques pour toutes les parties du secteur des entreprises, les sociétés commerciales étant soumises à un contrôle encore plus strict que les sociétés civiles. Les mesures d'atténuation des risques en place à Monaco sont ainsi considérées comme **fortes**.

*Merci pour votre
temps*

Financial Transparency Advisors GmbH
Zieglergasse 38/7/1070 Vienna, Austria

Phone: +43 1 890 8717 11

www.ft-advisors.com

<http://www.ft-advisors.com>

Prochaine session :

21/11/2023

Sujet :

Conclusions en
matière de
contrôle 2023

Animateur et présentateur d'aujourd'hui : Gabriele Dunker